

VILLE DE POMPEY

LG

**ARRETE DU MAIRE PORTANT COMPOSITION DES REPRESENTANTS
DU PERSONNEL ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
COLLECTIVITE AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)**

A-2022-0042

Le Maire de Pompey,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 mai 2022 et la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 11 juillet 2022 instituant un CST commun entre la mairie et le C.C.A.S. de Pompey et précisant que le CST sera placé auprès de la mairie de Pompey,

Vu la délibération en date du 09 mai 2022 fixant le nombre de sièges à 4 représentants du personnel titulaires et 4 représentants de la collectivité titulaires (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

Vu la liste des candidats de la liste CGT, union départementale de Meurthe-et-Moselle présentée lors des élections du 08/12/2022,

Vu le procès-verbal suite aux opérations électorales du 08/12/2022 pour l'élection des représentants du personnel au CST, et la proclamation des résultats de l'élection,

Considérant qu'il est de la responsabilité du Maire de désigner les représentants des élus de la collectivité devant siéger au CST au titre du collègue employeur,

ARRETE

Article 1 : Sont désignés en qualité de représentants de la collectivité pour siéger au sein du CST :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
TROGRIC Laurent	GILLOT VERGES Françoise
KUHN Antony	LEMIUS Jean-Luc
MAUGRAS Francis	AMAH Marie-José
HOH Aurélie	BOISELLE Christian

Article 2 : Sont élus en qualité de représentants du personnel pour siéger au sein du CST :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CARTILLONE Laurent	GOURGOUILLON Thibault
DE POLI Mathilde	THIERIOT Morgane
VAUQUELIN Fabienne	MARCHAL Aurélie
WANHAM Christiane	PADOVANI Marie-Line

Article 3 : La Présidence du CST est assurée par Monsieur Laurent TROGRIC, Maire de Pompey.



Pompey, le 16 décembre 2022

Le Maire,

Laurent TROGRIC